

CULOZ-BÉON INFO

JUILLET 2026



AU SOMMAIRE

PRESENTATION
DE L'EQUIPE MUNICIPALE

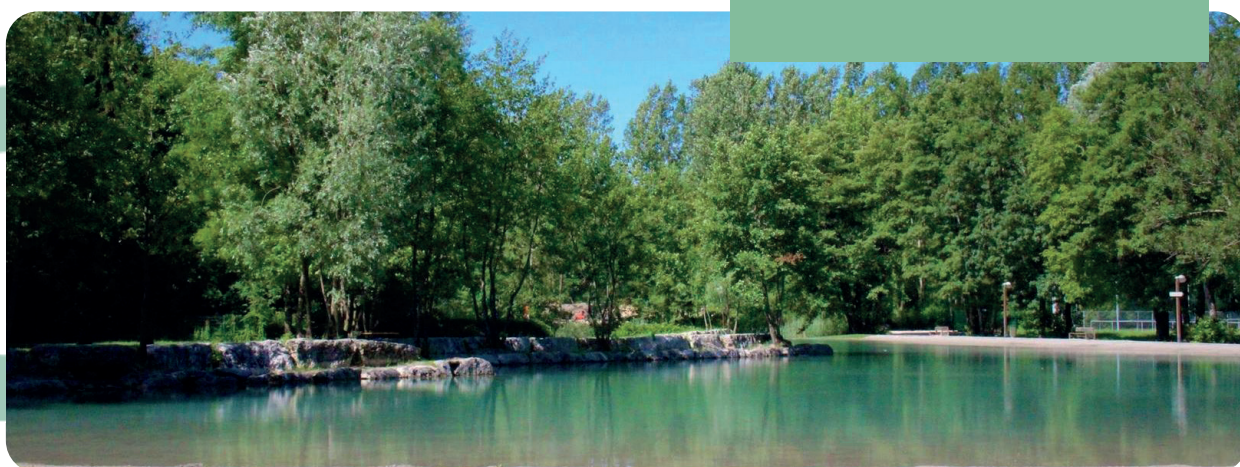
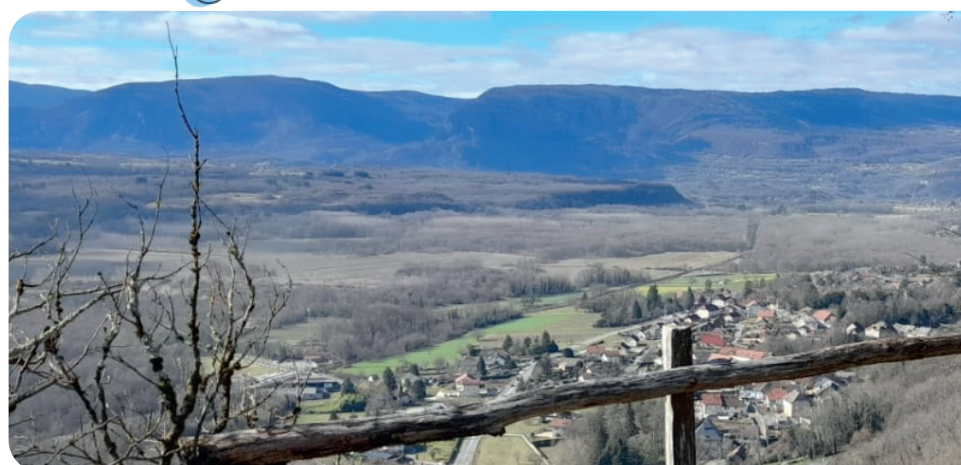
BUDGET

MAIRIE ANNEXE DE BÉON

ILLIWAP

ACTUALITES

BREVES



46 RUE DE LA MAIRIE 01350 CULOZ-BÉON
04 79 87 00 29 - MAIRIE@CULOZ-BEON.FR
WWW.CULOZ-BEON.FR

RETROUVEZ LES INFOS
COMMUNALES SUR



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

ÉDITO

Chers concitoyens,

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance.

Le Conseil municipal a été largement renouvelé. Les hommes et les femmes qui le composent incarnent parfaitement l'esprit de Culoz-Béon. C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour notre territoire. Au nom de toute l'équipe municipale, je vous remercie pour votre mobilisation et votre soutien. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait mais surtout la responsabilité qui est la mienne pour les 6 ans à venir.

Ce nouveau mandat débute avec détermination et humilité. Nous mesurons pleinement l'ampleur de la tâche et les attentes fortes qui sont les vôtres. Je m'engage à rester à votre écoute, avec des élus présents sur le terrain et des rencontres régulières dans les quartiers.

Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, vos élus travaillent avec méthode et lucidité pour mener à bien les projets que nous portons. Nous continuerons à agir pour l'intérêt général et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos agents communaux et de l'équipe municipale pour leur implication, réalisant un travail souvent dans l'ombre, mais qui nous permet de maintenir notre qualité de vie.

Je souhaite à tous un bel été 2026 et de profiter pleinement des nombreuses animations organisées sur notre Commune. Comptant sur votre civisme.

Très sincèrement.

Jean-Marc DUPONT
Maire de CULOZ-BEON

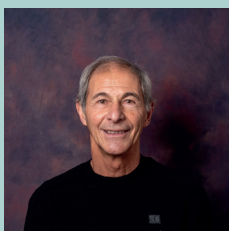
LE MAIRE



JEAN-MARC DUPONT

Maire
Vice-Président Communauté
de Communes Bugey-Sud

LES ADJOINT(E)S



CLAUDE FELCI

Urbanisme-Foncier-
Voirie-Environnement



ISABELLE MORLOTTI

Petite-enfance-Enfance
-Scolaire



DAVID TREBOZ

Finances



DÉBORAH GLEYZE

Sport-Culture-Vie
associative- Festivités



LOÏC MONTEIRO

Prévention-Sécurité
-Occupation du
domaine public



KATERINA CHAPMAN

Communication externe-
Relation citoyen



MICKAËL MOUTOT

Jeunesse-Affaires sociales-
Santé-Cimetière

LES CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉ(E)S



STÉPHANIE CHAMPON

Commerce-Attractivité-
Tourisme



CYRIL DUBOUCHE

Bâtiments municipaux-
Schéma Directeur
Immobilier et
Énergétique



NADINE BRAVI

Médiathèque-Maison du
Patrimoine



MARC MEO

Forêt-GEMAPI

**Conseillers
communautaires**

LES CONSEILLER(E)S DE LA MAJORITÉ



MARIE-FRANÇOISE
SONZOGNI



SYLVIANE GUILLEMET



FRÉDÉRIC DI PAOLO



CHRISTELLE MARCHAND



STÉPHANIE TRUCHE



SYLVAIN BOIS



CÉLINE FILIPPI



ANTHONY DENAERT



JADE LESAGE

LES CONSEILLER(E)S DE LA MINORITÉ



JEAN-LUC GIGUET



FRANCO SALVATORE



DANIEL ROSSI



CHRISTELLE BOUVIER



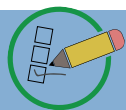
ÉLODIE ROY



ALEXIA CHARRIER


Conseillers
communautaires

SONDAGE



La Commune lance la création de son nouveau magazine municipal, et nous souhaitons que vous participiez au choix de son futur nom. Un sondage sera mis en ligne sur Illiwap dans les prochains jours afin de recueillir votre avis.

Cinq propositions ont été retenues :

- Culoz-Béon Info
- Vivre à Culoz-Béon
- Culoz-Béon Le Mag'
- Culoz-Béon ma Ville
- Au Cœur de Culoz-Béon

Votre participation est essentielle pour choisir un nom qui reflète au mieux l'identité, la vitalité et l'avenir de notre Commune.

Rendez-vous très bientôt sur l'application Illiwap pour voter et faire entendre votre voix.

BUDGET

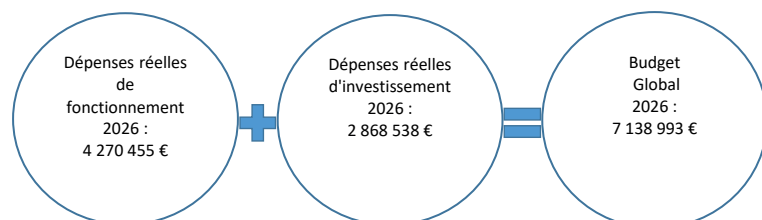
LE BUDGET



Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget primitif a été discuté lors de la commission Finances du 13 janvier, puis présenté et soumis au vote du Conseil municipal du 3 mars 2026.

Lors de ce Conseil municipal, le budget 2026 a été approuvé. Il se compose comme suit :



Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il a été construit avec des hypothèses prudentes et avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public.
 - d'optimiser ses recettes afin de conserver une capacité de financement suffisante pour financer les investissements à venir.
 - et de contenir la dette financière en limitant le recours à l'emprunt.
- Le budget 2026 ne comprend aucun emprunt.

Le budget primitif intègre des produits de la fiscalité. A ce titre, le Conseil municipal a délibéré sur les taux du Foncier Bâti (FB) et du Foncier non Bâti (FNB).

Malgré une baisse sensible de certaines dotations versées par l'Etat, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

Une revalorisation des bases des impôts locaux sera néanmoins appliquée à hauteur de 0,8%. Cette mise à jour est nationale et relève des services de l'Etat.

	Culoz Béon	Culoz Béon
	Taux 2025	Taux 2026
Foncier Bâti	24,90%	24,90%
Foncier Non Bâti	47,94%	47,94%
Habitation Rés. Secondaires	8,96%	8,96%

Budget de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des salaires et charges de personnel des employés de la Commune, des prestations de services extérieurs, des consommations d'énergie, des intérêts d'emprunts, des subventions aux associations...

Pour les recettes, il s'agit du produit des impôts locaux, mais également des transferts en provenance des autres collectivités locales (notamment Bugey Sud) ou de l'Etat. Les produits de facturation des prestations de services sont aussi compris en recettes.

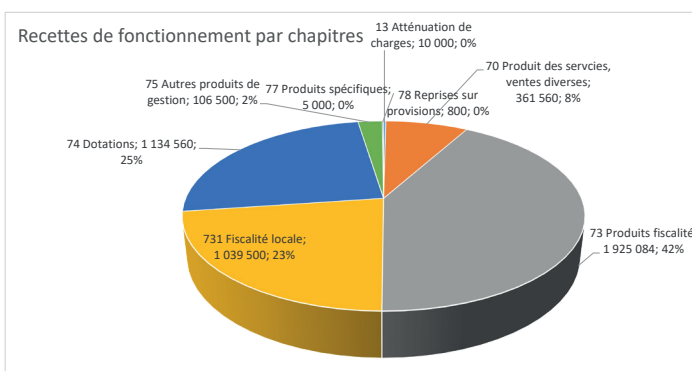
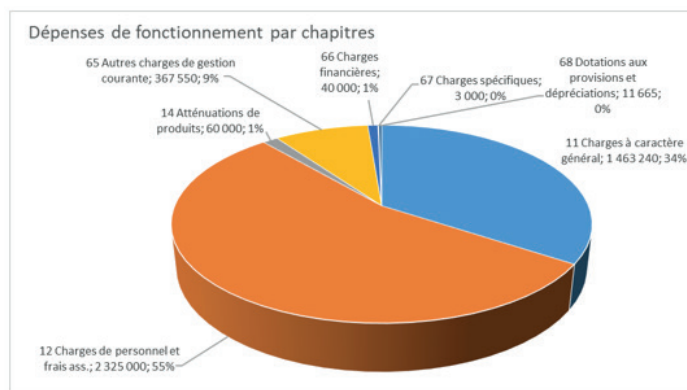


Dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget
11	Charges à caractère général	1 463 240
12	Charges de personnel et frais ass.	2 325 000
14	Atténuations de produits	60 000
65	Autres charges de gestion courante	367 550
66	Charges financières	40 000
67	Charges spécifiques	3 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	11 665
		4 270 455

Recettes :

Chapitre	Libellé	Budget
13	Atténuations de charges	10 000
70	Produits des services, ventes divers	361 560
73	Produits fiscalité	1 925 084
74	Dotations	1 134 560
75	Autres produits de gestion	106 500
76	Produits financiers	9 855
77	Produits spécifiques	5 000
78	Reprises sur provisions	800
Recettes de l'année		4 592 859
Exédent antérieur		452 464
		5 045 323



Budget d'investissement

La section d'investissement comprend :

En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses de travaux et d'équipements de la Commune.

En recettes : les dotations et subventions d'investissement.

La section d'investissement retrace, en dépenses, les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité, travaux et achats d'équipements.

Le budget 2026 de Culoz-Béon comprend un programme d'investissement significatif. Celui-ci a été travaillé par les différentes commissions du Conseil municipal afin de répondre aux besoins de la population et aux enjeux économiques et environnementaux.

Le budget intègre une réserve pluri-annuelle pour l'opération Centre-ville à hauteur de 1 391 853 €.

Par prudence, seules les subventions d'investissement notifiées sont inscrites au budget.

Les subventions en cours de traitement seront, si elles sont accordées par le financeur, comptabilisées en cours d'exercice et diminueront le coût des investissements.

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Budget
16	Emprunts	171 000
20/21	Travaux et Equipements	2 662 338
27	Autres immobilisations fin.	35 200
		2 868 538

Recettes :

Chapitre	Libellé	Budget
10	Dotations	101 000
13	Subv. d'investissement	141 383
	Recettes de l'année	242 383
	Excédent antérieur	1 851 286
		2 093 669

Le détail par opérations d'investissement est le suivant :

Opérations	Libellé	Budget
10	Ecoles	142 256
11	Urbanisme Foncier	7 500
12	Services Techniques	78 250
13	Mairie - services gén.	22 663
14	Equip. Socio culturel	13 600
15	Divers bâtiments	171 563
18	Equip. sportifs et loisirs	91 349
20	Opération centre-ville	1 391 853
22	Voirie / espace public	195 000
23	Prévention des risques	548 304
		2 662 338

Equilibre budgétaire :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 270 455	5 045 323
Section d'Investissement	2 868 538	2 093 669
	7 138 993	7 138 992

CONFORT THERMIQUE DANS LES ÉCOLES



Le confort thermique dans les écoles est un facteur déterminant pour le bien-être des élèves et la qualité de leurs apprentissages. Une température inadaptée, qu'il s'agisse d'une classe surchauffée en été ou glaciale en hiver, nuit gravement à la concentration et augmente la fatigue. Les enseignants et le personnel sont également affectés par les variations de températures et les conditions de travail en sont perturbées.

Météo France prévoit une extension spatiale et temporelle des vagues de chaleur pouvant survenir dès le mois de mai, comme cette année, et s'étendre jusqu'en octobre. Il y a déjà des effets importants sur l'environnement, l'activité socio-économique et la santé des populations, en particulier les jeunes enfants et les personnes fragiles.

Pour garantir un environnement propice à l'étude, les établissements scolaires doivent maintenir un équilibre entre plusieurs paramètres :

- La température de l'air : En fonction de la saison (selon la norme NF EN 15251, qui définit les températures opératives entre 20 et 22°C l'hiver, 26°C maximum l'été. Ces indications tiennent compte de l'habillement adéquat).
- La ventilation : Un apport d'air frais constant permet de réguler l'humidité et de réduire le taux de CO2 sans créer de courants d'air froids.
- L'isolation du bâtiment : Une bonne performance thermique des murs et des fenêtres protège des variations climatiques extérieures.

Face au changement climatique, la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments communaux devient une priorité absolue pour Culoz-Béon. Investir dans des isolants performants, des protections solaires (stores, brise-soleil) et la végétalisation des cours de récréation permettra non seulement d'offrir un meilleur confort aux enfants et aux adultes qui s'en occupent, mais aussi de réduire massivement la consommation d'énergie de la collectivité.

Le Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur, établi par le Ministère de l'Education Nationale, donne les directives appropriées pour les bâtiments scolaires, sans toutefois fournir les financements correspondants.

Une étude est en cours sur l'existant, pour envisager de changer le système de chauffage pour l'hiver, qui fonctionne encore au fioul sur les écoles Maternelle et Milvendre, et prévoir en même temps le rafraîchissement l'été. Ce projet fait partie d'un plan pluriannuel d'investissement, le budget étant important. Nous devrons évidemment prendre en compte les économies réalisées sur les dépenses d'énergie à plus ou moins long terme par le choix d'un matériel adapté, performant et répondant aux exigences actuelles de préservation de l'environnement et du climat.

A Béon, l'école élémentaire est récente (2012), elle est équipée d'une pompe à chaleur et d'une VMC double flux qui permettent de bénéficier déjà de bonnes performances thermiques. Seule la classe de l'étage va bénéficier d'équipements supplémentaires, en raison de son exposition.

Ce printemps, dans les 3 écoles ont été installés des films anti UV sur les surfaces vitrées des classes, qui doivent permettre d'abaisser la température d'environ 4°C l'été et ont une fonction isolante du froid l'hiver.

MAIRIE ANNEXE DE BÉON : VERS UN NOUVEL USAGE AU SERVICE DES HABITANTS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE CULOZ-BÉON

La Commune nouvelle de Culoz-Béon existe depuis le 1er janvier 2023. Conformément à la charte approuvée lors de sa création, elle était le fruit de la volonté des Communes historiques de Culoz et de Béon de fusionner « afin de répondre aux enjeux suivants :

- Donner naissance à une nouvelle collectivité plus forte pour répondre aux obligations administratives et réglementaires et aux enjeux de développement ;
- Asseoir la représentation du territoire et de ses habitants auprès des partenaires institutionnels, Etat, Région, Département, Communauté de communes autres collectivités, ... ;
- Renforcer la capacité d'action du territoire par le regroupement des moyens financiers et humains, permettant de porter des projets que chaque commune prise séparément aurait difficilement pu prendre en charge ;
- Anticiper les évolutions institutionnelles avant qu'elles ne s'imposent. »

Lors de sa création, il avait été fait le choix de maintenir la représentation des Communes historiques auprès des habitants grâce à la création des Communes déléguées de Culoz et de Béon, représentées par un Maire délégué et avec le maintien d'un accueil à la Mairie annexe de Béon (deux demi-journées par semaine jusqu'en juin 2026).

Dans la logique de la création et de la construction de la Commune nouvelle de Culoz-Béon et afin de finaliser cette construction, le Conseil municipal, par délibération du 19 mai 2026, a décidé à l'unanimité :

- De supprimer les Communes déléguées de Culoz et de Béon à compter du 1er janvier 2027.
- De supprimer la Mairie annexe de Béon à compter du 1er janvier 2027.
- De supprimer l'accueil sur flux à la Mairie annexe de Béon à compter du 1er juillet 2026 et de maintenir un accueil sur rendez-vous du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026 pour des besoins exceptionnels relatifs à l'état-civil.
- D'engager sans tarder une réflexion concernant la définition d'un autre usage pour la Mairie annexe de Béon.

La suppression des Communes déléguées et la fermeture de la Mairie annexe de Béon sont motivées par les différentes considérations suivantes :

- Le maintien d'un accueil à la Mairie annexe de Béon ne correspond plus à un besoin pour la population, seules 2 à 3 personnes le fréquentant lors des 2 demi-journées d'ouverture. La disparition du besoin ne justifie pas d'affecter un agent à ces deux demi-journées de travail, sur un poste isolé générant des contraintes logistiques et une absence d'intérêt pour ce dernier.
- La pratique sur la période 2023-2026 a permis de constater que les postes de Maires délégués de Culoz et de Béon ne correspondent pas à un besoin pour la population et n'ont pas de réelle utilité pour la bonne gouvernance de la Commune nouvelle. La suppression de ces postes permet par ailleurs de réaliser des économies sur les indemnités des élus.
- La Mairie annexe de Béon est un bâtiment récent, de très bonne qualité et adapté à d'autres usages. La suppression des Communes déléguées permettra en particulier de définir un autre usage pour la Mairie annexe de Béon, profitable à la population et permettant de répartir l'offre de service public sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle.
- Au regard de la superficie de la Commune nouvelle et de la proximité entre Béon et le centre-ville de Culoz-Béon, on peut légitimement considérer que la suppression des Communes déléguées de Culoz et de Béon ne supprimera pas la relation de proximité avec la population.
- Enfin, la suppression des Communes déléguées s'inscrit dans une logique de rationalisation du patrimoine immobilier et d'économies budgétaires.

A compter du 1er janvier 2027, la Mairie annexe de Béon sera donc affectée à un autre usage. Les Conseillers municipaux, en concertation avec la population, vont lancer la réflexion pour définir ce nouvel usage, dans l'intérêt de tous les habitants de notre Commune nouvelle. A suivre...





BASE DE LOISIRS DE CULOZ-BÉON



Comme tous les étés, le plan d'eau de la base de loisirs sera surveillé du 4 juillet au 30 août par deux surveillants de baignade.

Le plan d'eau est un bassin naturel de 1m20 de profondeur maximale rempli par de l'eau de la nappe phréatique et renouvelée régulièrement au cours de la saison d'été.

Les horaires de la surveillance de la baignade sont les suivants : du mardi au vendredi de 14h à 19h, le samedi et le dimanche de 10h30 à 12h et de 13h à 19h. En dehors de ces horaires, la baignade n'est pas surveillée.

Par ailleurs des WC ont été installés sur la base de loisirs à proximité des jeux pour enfants. Un point d'eau potable se trouve à l'arrière des WC.



ILLIWAP - NE LOUPEZ PLUS UNE INFO !



Télécharger l'application Illiwap et suivre la station de la Commune de Culoz-Béon.

Actualités, Info pratiques, Agenda, Sondages, Signalements, Boîte à idées, Annuaire... retrouvez toutes ces infos sur l'appli !



Guide du citoyen
Suivre l'actualité de ma commune

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP
Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application. Scannez le QR Code si le lien est intégré.

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE
Cliquez sur le bouton **STATIONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans la fil d'actualité de votre application pendant 30 jours. Recevez-les en temps réel et en Sans-fil sur votre commune.

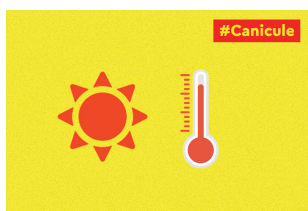
LES AVANTAGES !
GRATUITE : Téléchargement gratuit et sans engagement.
SANS INSCRIPTION : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
SANS PUBLICITÉ : Aucune information sans être gérée par l'apparition de publicité.

BRÈVES

CANICULE : ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

Face aux fortes chaleurs, la municipalité rappelle l'importance d'adopter les gestes essentiels de prévention. Les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies chroniques sont particulièrement vulnérables : boire de l'eau fréquemment, même sans soif, fermer volets et fenêtres aux heures chaudes, aérer la nuit, éviter les activités physiques aux heures les plus chaudes, prendre régulièrement des nouvelles des personnes fragiles ou isolées.

En cas de malaise ou de symptômes inquiétants liés à la chaleur, contacter immédiatement le 15.



FRELON ASIATIQUE : VIGILANCE ET BONS RÉFLEXES

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur notre territoire et peut représenter un risque pour la biodiversité, notamment pour les abeilles. La municipalité rappelle les gestes essentiels pour limiter son implantation et garantir la sécurité de tous : épérer un nid, ils ne doivent jamais être approchés ni manipulés, ne pas intervenir soi-même, la destruction d'un nid doit être réalisée par des professionnels formés, signaler un nid sur le site www.frelonasiatiques.fr, installer des pièges artisanaux n'est pas recommandé, privilégier les actions encadrées par des apiculteurs ou associations locales, éviter de laisser de la nourriture sucrée à l'extérieur.

MOUSTIQUE TIGRE : LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFÉRATION

Le moustique tigre, désormais bien implanté dans notre région, se développe principalement autour des habitations. Pour limiter sa présence et réduire les risques de piqûres, la municipalité invite chacun à adopter quelques gestes simples mais essentiels : éliminer les eaux stagnantes, entretenir son jardin, débroussailler, installer des moustiquaires, porter des vêtements couvrants.

En cas de suspicion de moustique tigre, un signalement peut être fait sur le portail officiel <https://signalement-moustique.anses.fr/>

La lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous : chaque geste compte pour réduire sa prolifération et protéger la santé de chacun.





LISTE « UN NOUVEL ÉLAN CULOZ-BÉON » - TÊTE DE LISTE : DANIEL ROSSI

Nouveauté pour le mandat en cours, l'opposition a une place dans les publications papier et internet de la municipalité. Cela nous permet d'informer les Culoziens et Béonnais de notre point de vue sur les actions et décisions prises par l'équipe municipale.

Pour ce nouveau mandat, nous nous positionnons comme une équipe constructive au service des habitants. Notre boussole sera notre programme « 32 actions pour 2032 » mais aussi celui de la majorité, dans la mesure où sont apparues beaucoup de propositions communes :

- Créer un axe de mobilité douce entre Culoz et Béon
- Créer un parcours patrimonial
- Renforcer la sécurité routière
- Créer un espace de vie convivial ouvert à tous
- Accompagner l'émergence de nouveaux événements
- Renforcer le CCAS
- Accompagner les professionnels de santé dans leur installation
- Créer un pôle jeunesse

Nous porterons aussi nos propositions avec :

- La promotion de la participation citoyenne qui apparaît peu dans le programme de la majorité et qui est au cœur du nôtre. La consultation et l'association des citoyens sur les projets structurants de la commune nous paraît en effet indispensable.
- Un point de vigilance concernera les conflits d'intérêt strictement encadrés par la loi, nous avons dans les deux équipes des élus portant des responsabilités au sein d'associations, nous devons déployer des procédures pour développer de bonnes pratiques dans ce cadre.
- La requalification du projet d'aménagement du centre-ville en informant les citoyens des contraintes et en recueillant leur avis.
- Un soutien financier des associations, tant au niveau des subventions que des investissements indispensables dans les installations.
- L'amélioration de la propreté de la ville.
- La création d'une école de musique.

Au conseil municipal du 19 mai, à notre plus grande satisfaction, Monsieur le Maire nous informait de l'arrêt du projet de végétalisation de la place de la mairie. Quid des pénalités que la municipalité devra payer. La question a été posée, réponse dans le prochain numéro. Comme vous pouvez le constater, notre rôle consistera en un équilibre difficile entre contrôler la gestion municipale, participer pleinement aux projets, faire entendre notre point de vue, et proposer des alternatives.

A ce jour, malgré notre souhait d'être constructifs et impliqués aux projets de la commune, nous nous étonnons du peu de débats lors des conseils municipaux, de l'absence de communication des dossiers sur les projets, et de la très faible fréquence des commissions thématiques.

Monsieur le maire doit nous présenter à l'automne son projet de mandat. Nous attendons que la dynamique se mette en œuvre d'ici cette fin d'année.

Pour la liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon »
Daniel ROSSI

LISTE « CULOZ-BÉON, ENSEMBLE ÉCRIVONS L'AVENIR » - TÊTE DE LISTE : JEAN-MARC DUPONT

La suppression d'une commune déléguée est une décision politique et administrative majeure, initiée pour simplifier les structures territoriales au sein d'une commune nouvelle. Créées pour préserver l'identité et la proximité des anciens villages fusionnés, les communes déléguées peuvent, au fil du temps, devenir des échelons administratifs redondants, entraînant des dépenses superflues. Pour les communes déléguées de Culoz et Béon, il s'avère, après un peu plus de 3 ans (la commune nouvelle Culoz-Béon a été créée le 1er janvier 2023), que leur maintien devient inutile.

Progressivement, les habitants de la commune de Béon ont pris l'habitude de se rendre à la mairie principale pour leurs démarches administratives et la plupart des demandes se font par téléphone ou par mail. Aux permanences des lundi et jeudi après-midis en Mairie de Béon, une ou deux personnes seulement viennent à la mairie annexe, et encore pas chaque fois. Le constat est valable aussi pour l'accueil de la mairie principale, les passages y sont de moins en moins nombreux.

A partir de juillet et jusqu'à la fin de l'année 2026, l'accueil à la Mairie annexe de Béon se fera sur rendez-vous pour un besoin spécifique. Le 1er janvier 2027, la suppression de la Mairie annexe de Béon prendra effet.

Il conviendra peut-être d'adapter les horaires d'accueil à la Mairie de Culoz-Béon.

Le bâtiment de Béon est récent, de bonne qualité et trouvera d'autres usages profitables à la population de Culoz-Béon.

La décision de suppression relève de la compétence exclusive du conseil municipal de la commune nouvelle. Les étapes juridiques sont strictes :

1. La délibération : Le conseil municipal a voté la suppression à la majorité le 19 Mai 2026
2. L'arrêté préfectoral : le préfet valide la décision par un arrêté qui officialise la disparition juridique de l'entité.

La suppression entraîne des changements immédiats pour la gestion locale et les habitants :

- Les mairies annexes ferment leurs portes, les postes de maires délégués sont supprimés (ainsi que les indemnités). Le Maire de Culoz-Béon assure déjà les fonctions de maire des communes déléguées actuelles, dans un souci de simplification et d'économie.
- Les services de proximité (état civil, urbanisme) sont centralisés à la mairie de la commune nouvelle.
- Les dernières spécificités budgétaires/fiscales liées aux anciennes communes sont définitivement fusionnées dans le budget global de la commune nouvelle.

Cette mesure rationalise les coûts de fonctionnement et simplifie la gouvernance, mais elle peut susciter des craintes chez les administrés (perte d'identité locale ?).

En 2023, le maintien de la Commune déléguée de Béon et de sa Mairie annexe était une évidence. En 2026, sa suppression en est une aussi.... C'est l'étape finale de l'intégration des territoires fusionnés.

Cela va permettre d'affirmer entièrement la commune CULOZ-BEON en tant qu'entité unique et de poursuivre le travail de cohésion, en renforçant un sentiment partagé d'appartenance par la communication et l'animation du territoire global.

Vos élus, Culoziens et Béonnais d'origine, sont tous au service des habitants de LA commune, plus si nouvelle que ça !